

Question	Rubrique	Validation
<b>Comment traiter le linge d'un résident porteur de bactéries multirésistantes en établissements médico-sociaux ?</b>	Linge BMR	11/2013

• **Les BMR sont des bactéries multirésistantes aux antibiotiques. Ces bactéries ne sont pas résistantes aux produits lessiviels.** Le traitement du linge est suffisamment performant pour assurer une qualité microbiologique satisfaisante.

• Le processus du traitement du linge doit prendre en compte l'analyse des points critiques pour leur maîtrise (RABC)<sup>1</sup>:

- Porter des gants et protéger sa tenue lors de la manipulation du linge sale
- Ne pas porter le linge contre soi
- Ne pas secouer le linge ni le déposer à même le sol
- Évacuer immédiatement le linge sale dans des sacs réservés à cet effet
- Évacuer le linge en sac fermé
- L'acheminer rapidement vers la blanchisserie ou la lingerie
- Respecter le principe de la « marche en avant » en veillant à la stricte séparation des activités liées au linge sale et au linge propre
- Traiter le linge en machine à laver<sup>2</sup> : il est possible de laver le linge à basse température (40°C) dès lors que les produits lessiviels répondent aux normes EN 1040 ; EN 1275 ; EN 1276 assurant notamment une activité bactéricide en présence de substances interférentes<sup>3</sup>
- Sécher rapidement et de manière homogène, notamment le contenu des filets
- Manipuler et ranger le linge propre en veillant à ne pas le recontaminer (hygiène des mains avant la réalisation de cette tâche, armoires ou chariots de transport fermés et régulièrement entretenus)
- Former le personnel affecté à la blanchisserie ou lingerie en matière d'hygiène et de maîtrise de son activité.
- Évaluer régulièrement l'intégralité du circuit du linge

**Si l'ensemble de ces points est respecté,**  
il n'y a pas de nécessité à traiter différemment le linge des résidents ayant une BMR ou d'autres micro-organismes (virus de la grippe, des gastroentérites...)

**Remarque :** Certains prestataires externes de blanchisserie demandent d'effectuer un double emballage des sacs de linge et/ou de mettre le linge dans des sacs hydrosolubles. Cette mesure n'exclut pas le respect des précautions standard (hygiène des mains, tabliers, gants, masque) qui est suffisant.

<sup>1</sup> Le RABC (Risk Analysis and Biocontamination Control) est une méthode d'analyse du risque spécifique à la sécurité des fonctions linge et textile.

<sup>2</sup> En cas de gale, un traitement spécifique est nécessaire. (cf HCSP 2012)

<sup>3</sup> Pour le linge ne supportant pas les 40° : réaliser un double traitement du linge, soit un pré-lavage par trempage suivi d'un cycle en machine < 40°, soit 2 cycles consécutifs en machine < 40°.